

LE DEVOIR

Le Devoir

IDÉES, jeudi 30 novembre 2006, p. a7

Les répercussions régionales potentielles d'une guerre civile en Irak

La journée du 23 novembre 2006 à Bagdad illustre parfaitement le cycle polarisant attentats-représailles-contre-représailles enclenché entre les communautés ethno-confessionnelles d'Irak. À l'assaut mené contre le ministère de la Santé, dont le portefeuille est détenu par un membre du mouvement sadriste chiite, a succédé une dizaine de tirs de mortier contre le quartier à majorité sunnite d'Adhamiya, puis cinq attaques coordonnées dans le quartier majoritairement chiite de Sadr City, lesquelles ont tué plus de 200 personnes et en ont blessé plus de 250. Un rapport des Nations unies publié la veille nous apprenait que les violences intercommunautaires ont tué 3709 Irakiens en octobre, principalement dans la capitale.

Si cette dynamique de guerre civile perdurait en Irak, ses répercussions régionales potentielles seraient considérables. Propagées grâce à des communautés ethno-confessionnelles transfrontalières et des frontières communes avec la Syrie, la Turquie, l'Iran, le Koweït, l'Arabie saoudite et la Jordanie, les ondes de choc d'une guerre interne au premier régime arabe chiite déborderaient mécaniquement hors de ses frontières. Outre la revitalisation du séparatisme kurde, l'islamisation accélérée des tissus sociaux et l'infléchissement des relations bilatérales entretenues par les voisins de l'Irak avec les États-Unis, un triple impact régional serait à redouter.

La conflagration chiito-sunnite

D'abord, les sociétés multiconfessionnelles des voisins de l'Irak répercuteraient les frictions entre Arabes chiites et sunnites. La conflagration régionale stimulerait les sécessionnismes, désagrègerait les solidarités nationales et aboutirait au remodelage des frontières héritées de la double disparition de l'empire ottoman puis du colonialisme (tel qu'organisé par l'accord secret franco-britannique Sykes-Picot de 1916). Les flux de réfugiés irakiens altéreraient les équilibres confessionnels des pays limitrophes. Les minorités chiites aisées du Liban, du Koweït et de l'Arabie saoudite, lesquelles contrôlent partiellement la manne pétrolière chez ces deux derniers (influentes mais dépourvues du pouvoir de décision), se rebelleraient contre leurs gouvernements. Cette conflagration interconfessionnelle pourrait au demeurant être catalysée par la présence de cellules de l'organisation antichiite al-Qaïda.

La crainte d'un croissant chiite

Ensuite, à la faveur du vacuum politico-institutionnel, ces mêmes voisins seraient tentés d'intervenir - directement ou non, ouvertement ou clandestinement - et de contre-intervenir dans une guerre civile

perçue comme le symbole des luttes ethno-confessionnelles. Cette internationalisation amorcerait un conflit par procuration par le truchement de délégués interposés. L'Iran soutiendrait les Irakiens chiites et en profiterait pour prétendre exercer un droit de regard sur leurs lieux saints en invoquant les traités d'Erzeroum (1846). Le gouvernement iranien finance déjà les milices irakiennes chiites et a notamment facilité les repréailles antisunnites consécutives au dynamitage du mausolée chiite de Samarra le 22 février 2006. En dépit de leurs minorités chiites internes, l'Arabie saoudite, la Jordanie et le Koweït soutiendraient les Irakiens sunnites tout en s'efforçant de créer des États tampons avec l'Irak ou d'ériger des murs (l'Arabie saoudite a décidé le 27 septembre 2006 l'érection d'une barrière de sécurité sur sa frontière avec l'Irak) pour absorber les chocs de sa guerre civile.

Si son establishment militaire commandite déjà des opérations d'intimidation, la Turquie déclencherait une opération dite de stabilisation visant à juguler l'autonomisme kurde dans le nord de l'Irak, où elle serait tentée de réclamer la propriété de certains champs pétrolifères sur le fondement juridique du traité de Lausanne (1923).

Seraient plus généralement tentés d'intervenir les États qui redoutent l'expansionnisme chiite iranien du golfe Arabo-Persique au Liban (voire aux territoires palestiniens gouvernés par le Hamas, dont la branche militaire est parrainée par l'Iran) en passant par les régimes iranien, irakien et syrien. Le roi Abdallah II de Jordanie a averti dès décembre 2004 l'opinion arabo-musulmane des risques d'émergence d'un «croissant chiite» au Moyen-Orient. Deux évolutions semblent vérifier sa prescience. Premièrement, l'accord de défense signé entre l'Iran et la Syrie le 15 juin 2006 - lequel vise in fine l'interopérabilité entre les deux armées - au moment où le régime baasiste syrien s'efforce de s'inscrire dans le sillage de la montée en puissance régionale du régime islamique iranien. D'où la visite du roi jordanien en Turquie le 8 août 2006 visant à formaliser le confinement de l'émergence iranienne. Deuxièmement, le sommet trilatéral Iran-Irak-Syrie organisé fin novembre 2006 pour amorcer la formation d'une alliance stratégique - voire d'un axe - Téhéran-Bagdad-Damas. Étant donné les ressources que le voisinage peut mobiliser, un tel conflit civil compliqué d'interventions extérieures se consumerait jusqu'à épuisement dans une «orgie de violence» (Ahmed S. Hashim).

La disqualification de la démocratisation

Enfin, dans une région multiculturelle où les récentes ouvertures politiques ont déjà révélé la polarisation des jeux politiques (les Frères musulmans en Égypte, le Hamas dans les territoires palestiniens), ces répercussions ancreraient définitivement le schéma causal selon lequel la démocratisation porte en germe la radicalisation, laquelle nourrit une division qui engendre in fine la déstabilisation. Autrement dit, ces répercussions réduiraient en apparence la solution alternative à l'autoritarisme ou au chaos.

Nicolas Martin-Lalande, Chercheur à l'Observatoire sur les missions de paix à la chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM

Catégorie : Éditorial et opinions

Sujet(s) uniforme(s) : Politique extérieure et relations internationales; Conflits armés

Type(s) d'article : Opinion

Taille : Moyen, 620 mots

© 2006 *Le Devoir*. Tous droits réservés.

Doc. : news·20061130·LE·123820